

## Les élections dans la transition démocratique en Haïti

Acéphie Venise DUBIQUE  
UMR 8053 - Centre de Recherche sur les Pouvoirs locaux dans la Caraïbe  
( C.R.P.L.C.)  
Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique - Schoelcher  
Université des Antilles et de la Guyanne  
Campus universitaire de SCHOELCHER BP 7209 97275 SCHOELCHER Cedex  
e-mail : [venised@yahoo.fr](mailto:venised@yahoo.fr)

### Résumé

La vague de transitions de l'autoritarisme à la démocratie, qui a touché successivement les nouveaux pays industriels d'Europe du sud (1973-1978), d'Amérique latine et d'Asie de l'Est (1980-1988), les Etats communistes de l'Europe centrale et orientale et les pays en développement de l'Afrique (1989-1995), a provoqué le 7 février 1986, après 29 ans de régime dictatorial, le départ du Président Jean Claude Duvalier.

Parmi les faits sociaux et politiques qui ont facilité la chute de la dictature, on peut notamment citer:

1. la politique de libéralisation économique entamée par le régime en 1971 ;
2. la nouvelle mission sociale de l'église catholique haïtienne ;
3. la politique de défense des droits humains de l'administration Carter (1976-1980).

Entamé sur les traces d'innombrables inégalités sociales dominant l'histoire de ce pays, la transition haïtienne s'est orientée dans un premier temps vers la sacralisation d'une nouvelle constitution et la tenue des élections libres, honnêtes et démocratiques. L'objectif de ce travail est d'analyser, à la lumière de la Constitution de 1987, le poids des élections dans le processus de transition vers la démocratie en Haïti. Cette étude se caractérise par une analyse de la littérature sur les transitions démocratiques et par une synthèse des travaux spécifiques sur la réalité haïtienne, particulièrement ceux se rapportant sur la période de 1986-2000.

L'observation de certains faits tels : l'avortement des premières joutes électorales de novembre 1987 par un massacre sanglant, l'existence du couple «violence-impunité» et la permanence des crises politiques découlant des élections de 1995, 1997 et 2000, conditionne la survie de cette transition et empêche à cette fébrile démocratie de se consolider.

L'analyse du poids de l'histoire dans la construction du binôme «Etat-Nation» et l'étude des faits sociaux et politiques qui ont marqué le pays au cours de la période de 1986 à 2000, laissent croire que la transition haïtienne se heurte à de grandes difficultés. Elle n'a pas encore trouvé les voies et moyens pour l'émergence des normes, des valeurs et attitudes indispensables à la constitution d'un Etat démocratique. Face aux mutations géniques que connaît le cas haïtien «autoritarisme – démocratie en herbe – retour de l'autoritarisme», l'étude suggère la mise en œuvre, sur le plan méthodologique, du modèle transitoire consensuel pour repenser l'implantation de la démocratie en Haïti.

**Mots clés:** Transition, démocratie, élections, crises politiques, Haïti

### Introduction

L'objectif de ce travail est d'analyser, à la lumière de la Constitution de 1987, le poids des élections dans le processus de transition vers la démocratie en Haïti.

La crise économique résultant de la longue récession des années 1980 a conduit à l'élaboration d'un modèle social, politique et économique dénommé «Nouvel Ordre Mondial» (NOM). En remettant en question le fonctionnement des systèmes sociaux, économiques et politiques qui ont prévalu durant la période de l'après-guerre, le NOM va d'une part accorder la primauté aux droits de l'homme, au néolibéralisme et à la mondialisation des économies, et d'autre part faire de la démocratie *«le modèle de gouvernance le plus approprié aux idéaux de la nouvelle civilisation humaine, et après le fracàs des idéologies totalisantes le seul legs aux générations montantes»*. [Darnton R. et Duhamel O., 1998, p.347]

En effet, la plupart des Etats, durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix a délaissé leurs stratégies de développement introverties, d'inspiration keynésienne ou socialiste, pour s'engager dans un processus de libéralisation économique caractérisé par l'adoption de politiques macro-économiques fondées sur les préceptes des théories néoclassiques et néo-libérales [Ethier Diane, 2001]. Parallèlement, une vague de transitions de l'autoritarisme à la démocratie a touché successivement les nouveaux pays industriels d'Europe du sud (1973-1978), d'Amérique latine et d'Asie de l'Est (1980-1988), dont la République d'Haïti (1986), les Etats communistes de l'Europe centrale et orientale et les pays en développement de l'Afrique (1989-1995).

Le passage de l'autoritarisme à la démocratie en Haïti est marqué d'une manière générale par trois grands facteurs entre le régime de Duvalier et les autres acteurs sociaux (internes et externes) :

1. la politique de libéralisation économique entamée par le régime en 1971 ;
2. la nouvelle mission sociale de l'église catholique haïtienne ;
3. la politique de défense des droits humains de l'administration Carter (1976-1980).

### **La politique de libéralisation économique entamée par le régime en 1971**

En 1971, le jeune dictateur Jean Claude Duvalier a amorcé un processus de libéralisation, dont le but était uniquement d'attirer des capitaux étrangers et de favoriser l'implantation des industries de sous-traitances. En effet le jeune président «BABY DOC», a présenté le programme de son administration sous le slogan : *«Mon père a fait la révolution politique moi je ferai la révolution économique»* Cependant il semble qu'il n'est pas évident pour un régime politique autoritaire d'enregistrer une croissance voire un développement économique même quand il s'oriente vers une libéralisation de l'économie. En effet, entre 1975 et 1980 le produit interne brut d'Haïti présenta un taux de croissance de l'ordre de 5,3%, ce taux chuta à -2,6% entre 1980-1985. Le processus de libéralisation économique semble être à la base de la profonde crise économique qui sévissait au début des années 80 dans le pays et paraît même dans une certaine mesure contribuer à la chute du régime.

### **La nouvelle mission sociale de l'église catholique haïtienne**

De 1966 à 1980, l'église catholique haïtienne vit une longue période de servitude et de domestication face à la dictature. La Conférence de Medellin en 1968 et celle de Puebla en 1979, sur la mission sociale et politique des églises catholiques latino-américaines vont réveiller l'église d'Haïti de sa profonde léthargie. En effet, les églises latino-américaines influenceront l'église catholique haïtienne dans le choix des stratégies devant modifier sa trajectoire dans la mission d'accompagnement du peuple haïtien. Trois faits ont marqué le virement de l'église catholique d'Haïti :

- la pénétration de la théologie de la libération en Haïti ;
- la réalisation du symposium national en 1982 ;

- la prolifération des communautés ecclésiales de base (CEB).

Dans le symposium réalisé à Port-au-Prince du 2 au 6 décembre 1982, la hiérarchie de l'église exprime officiellement sa volonté de promouvoir la formation des communautés ecclésiales de base à travers tout le pays. «...Face à toutes ces souffrances, nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Ce Jésus que nous rencontrons nous fait comprendre que nous devons chercher des solutions, prendre des décisions et passer à l'action» Au mois de mars 1983, le Pape Jean-Paul II visite Haïti et déclare à l'aéroport de Port-au-Prince : «Il faut que les choses changent en Haïti, que toutes les catégories de pauvres retrouvent l'espérance» Ainsi l'église catholique, avec sa station de radio «Radio Soleil» et son armée de prêtres, de religieuses, de laïcs engagés, et les communautés ecclésiales de base [Ti kominote legliz (T.K.L.)] accompagnera le peuple dans sa longue lutte pour le renversement de la dynastie des Duvalier.

### **La politique de défense des droits humains de l'administration Carter (1976-1980)**

Cette politique va provoquer un affaiblissement progressif du régime et favoriser une ouverture vers la démocratie. En effet, les pressions exercées par l'administration Carter sur le régime, (la mission du M. Andrew Young du département d'Etat en Haïti), ont suscité la création de la Ligue Haïtienne des Droits Humains (LHDH) et des partis internes d'opposition au pouvoir des Duvalier [Moïse C, 1990, pp. 422-423]. Cependant, le régime va profiter de l'arrivée des républicains à la Maison Blanche en 1980, pour frapper l'opposition en gestation, démanteler des embryons d'organisation de la société civile et bâillonner la presse indépendante [Etienne, 1999 p 27]. Mais les acquis démocratiques de la fin des années 70 résultant du contexte macro-politique mondial, c'est-à-dire la création des organisations non gouvernementales et des partis politiques ajoutés à l'effondrement de l'économie haïtienne entre 1980 et 1985 et la nouvelle orientation de l'église catholique pour des réformes sociales, économiques et politiques, vont pousser le mouvement anti-duvalériste à manifester ouvertement leur opposition au régime jusqu'à provoquer sa chute le 7 février 1986.

### **Cadre méthodologique de l'étude**

L'histoire d'Haïti, au cours de la période post-duvalier, est marquée particulièrement par une méconnaissance des règles du jeu démocratique. Certains faits sociaux et politiques traduisent dans leurs effets une situation chaotique qui va à l'encontre même de toute perception primaire de la démocratie. En effet, l'inexistence de véritables institutions démocratiques, l'utilisation de la violence, le rejet des élections, la transgression de l'autorité, l'échec des différentes missions de négociation entreprises depuis juillet 2000 par l'O.E.A., la CARICOM et la société civile haïtienne dans les conflits opposant le parti au pouvoir et la coalition des principaux partis d'opposition, et la permanence de la crise politique qui en découle, conduisent à poser la question de suivante : Y a-t-il une transition démocratique en Haïti ?

Dans la perspective d'apporter des éléments de réponse à cette question principale de recherche, trois hypothèses de travail sont postulées :

1. La longue et périlleuse transition démocratique que connaît la République d'Haïti sont due à l'inadéquation existant entre le caractère trop démocratique de la Constitution de 1987 et la précarité des conditions socio-économiques du pays.
2. Le non-respect des règles démocratiques par les hommes politiques haïtiens est intimement lié à l'esprit de domestication de la population qui résulte à la fois de l'héritage colonial (le système esclavagiste) et du maintien de l'analphabétisme.

3. Les conflits, résultant des différentes élections réalisées après le retour à l'ordre constitutionnel en octobre 1994, sont intimement liés au poids des traditions et de la culture politique qui pèsent sur les idées et les comportements des acteurs.

Le passage de l'autoritarisme à la démocratie fait l'objet d'études de nombreux chercheurs de diverses branches des sciences sociales. Cette abondante littérature sur les processus de transition, est à la fois utile et nécessaire pour la mise en relief des traits généraux et particularités marquant les différents mouvements de changement politique de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. Dans le cadre de cette étude sur les élections dans la transition démocratique en Haïti, on retiendra en particulier, les travaux de Juan Linz, de Guillermo O'Donnell, de Philippe C. Schmitter, de Leonardo Morlino, d'Adam Przeworski et Samuel P. Huntington sur les concepts de transition et de consolidation de la démocratie, ainsi que ceux des auteurs haïtiens comme Claude Moïse, Laënnec Hurbon, Leslie F. Manigat, Gérard Pierre-Charles, Sauveur Pierre Etienne, Kern Delince, etc., sur la chute du régime des Duvalier, le poids de l'histoire dans les processus de libéralisation politique en Haïti, les obstacles à la construction de la démocratie dans ce pays ainsi que certaines références telles que : la constitution de 1987, les décrets et lois électorales et les documents et rapports.

Cette étude se limite à la période allant de 1986 - 2000. Considérant les objectifs et les hypothèses sur lesquels se fonde cette recherche, l'analyse documentaire est l'outil spécifique qui sera mise en œuvre pour la vérification des hypothèses et l'explication de certains faits sociaux et politiques de la période retenue. D'autres exemples de transition de l'autoritarisme à la démocratie concernant l'Uruguay, le Chili et les Philippines seront considérés. De plus des éléments historiques supplémentaires seront ajoutés dans le souci de questionner d'un point de vue scientifique, la sociologie politique rattachée à la longue transition démocratique d'Haïti.

### **Le contexte politico-social du pays au lendemain du départ de Duvalier**

A la chute de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986, environ 500 000 personnes se rassemblent spontanément devant le palais national à Port-au-Prince, et chantent l'espoir en la naissance de la démocratie. Après trente ans de dictature, l'euphorie est à son comble. Les Tontons macoutes sont pourchassés, lynchés et brûlés vifs, leurs locaux et résidences sont saccagés ou incendiés, la tombe de François Duvalier est profanée, les monuments qu'il avait érigés en symboles de son pouvoir (la statue en bronze du «marron» inconnu, le calvaire de Port-au-Prince) sont attaqués ; même la statue de Christophe Colomb est jetée à la mer. On semble chercher à revenir au degré zéro de l'histoire et effacer toutes les traces du despotisme. Un nom est donné à cette opération : dechoukage (ou déracinement). A la capitale comme dans les provinces, le peuple et l'armée fraternisent. Le gouvernement provisoire présidé par le général Namphy ne peut alors que composer avec les desiderata populaires ; le corps des Tontons macoutes est dissout officiellement, les procès des grands criminels du régime duvaliériste sont instaurés. L'ère des droits fondamentaux semble inaugurée ; les exilés politiques débarquent tous les jours et certains sont accueillis à l'aéroport par la foule en liesse. Or, la démocratie comme le souligne Hurbon L. [2001 pp. 65-66] allait s'installer avec un lourd héritage : d'abord celui d'une armée dont la plupart des hauts gradés ont fait leur allégeance à la dictature et puis celui d'une administration habituée à la corruption.

En effet, les revendications exprimées par la population, pendant les premiers mois qui ont suivi la chute de la dictature, tournaient autour de la lutte contre la corruption dans l'administration publique, le jugement des grands criminels et la récupération des deniers publics volés par Duvalier, ses ministres et les «macoutes», puis les élections libres organisées par une institution indépendante du gouvernement provisoire ou de l'armée. Toutes ces revendications semblent se

fonder sur la perception du «macoutisme<sup>1</sup>» comme l'expression même du duvaliérisme et comme l'obstacle principal à l'établissement d'un Etat démocratique de droit en Haïti. Or, le gouvernement provisoire va s'attacher à éroder peu à peu cette perception pour établir un type de démocratie dans lequel duvaliéristes et «macoutes» conservent encore un rôle prééminent et, dans tous les cas, leur position traditionnelle. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement devra à la fois gagner à sa cause les leaders des partis politiques de retour au pays au cours de l'année 1986, et maîtriser le mouvement populaire anti-duvaliériste qui a eu comme canal d'expression l'église catholique de 1980 à 1986. Mais les difficultés sont abruptes. Et sont de deux ordres : d'abord toute la presse ne cesse de donner la parole à tous les mouvements démocratiques, partis et organisations populaires, ensuite, la hiérarchie de l'église Catholique est impuissante à contenir les masses catholiques des milieux populaires, qui jusqu'à présent à travers l'église prétendaient poursuivre la lutte contre les anciens «macoutes», et initier le procès télévisé de quelques grands criminels et bourreaux notoires [Etienne, 1999 , p. 95]

Désesparé devant les multiples organisations qui naissent à travers le pays, syndicats, comités de quartier, mouvements de jeunes, associations socioprofessionnelles, et surtout regroupement des paysans (qui constituent encore environ 70% de la population), le gouvernement provisoire se hâte de se doter d'une assemblée constituante, élue seulement par 5 % de la population, grâce à un processus électoral bâclé. Cette assemblée, formée en grande partie de duvaliéristes, a été cependant infiltrée par des démocrates et a finalement produit une constitution dont les éléments essentiels et les axes expriment le refus le plus entier du duvaliérisme et la volonté d'établissement d'un Etat démocratique de droit. [Hurbon L. 2001, p 67].

Avec le vote massif de la Constitution le 29 mars 1987 par 99,8% de Oui, Haïti entre officiellement dans la transition démocratique. Ce passage de l'arbitraire à l'Etat de droit connaîtra un certain nombre de péripéties et enregistrer que des échecs. En effet, la première consultation électorale (novembre 1987) de l'ère démocratique en Haïti a avorté à la suite d'un massacre. Le pouvoir démocratiquement élu le 16 décembre 1990 et installé le 7 février 1991 a été brutalement renversé par le coup d'Etat sanglant du 30 septembre 1991. Le processus de transition démocratique de 1986 à 1994 est particulièrement marqué par la violence et l'impunité. Une période tissée de violences dont bon nombre d'acteurs sont présents et actifs encore sur le sol haïtien. Après le retour à l'ordre constitutionnel en octobre 1994, de nouvelles élections vont être organisées dans le pays. Les différents conflits et revendications suscités par ces élections permettent d'avancer, l'hypothèse que la transition démocratique en Haïti est un processus fragile et menacé par de multiples difficultés et incertitudes.

Dans la plupart des Etats intégrant le processus de démocratisation (1973 –1995), les élections jouent, par l'alternance et le pluralisme politique, un rôle fondamental dans la transition et la consolidation de la démocratie. En Haïti, par contre, les consultations électorales semblent être à la base de la longue et périlleuse transition de l'autoritarisme à la démocratie.

### **La problématique des élections et de la transition démocratique en Haïti**

La République d'Haïti est située entre 18° et 20° 6' de latitude Nord entre 71° 20' et 74° 30' de longitude Ouest et elle s'étend sur une superficie de 27 750 km<sup>2</sup>. Elle partage avec la République Dominicaine l'île d'Hispaniola qui est la deuxième plus grande île des Caraïbes. La population

---

<sup>1</sup> « macoutisme» néologisme utilisé en Haïti pour désigner la pratique des Tontons macoutes (nom folklorique donné à la police parallèle du dictateur F. Duvalier) caractérisé par le refus de toute loi, l'emploi de la violence contre tout opposant à la dictature, et le pillage systématique de l'Etat.

est estimée à 7,5 millions d'habitants environ, d'où une densité de 250 habitants par km<sup>2</sup> ; Haïti est le pays le plus densément peuplé de la région Caraïbe.

Elle est le pays le plus pauvre des continents américains et l'un des pays les plus pauvres du monde. En 1987, le revenu annuel par habitant était de 360 dollars US, il est passé en 1995 à 250 dollars US et est inférieur à celui de bon nombre de pays africains. Il est très inférieur au revenu annuel moyen de l'Amérique Latine qui est de US\$ 3 320. En milieu rural, environ plus de 80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté en Haïti est directement liée à la performance économique médiocre: le revenu par habitant n'a pas augmenté au cours des quatre dernières décennies mais il a baissé de 5,2% par an entre 1985 et 1995. Le phénomène de la pauvreté en Haïti se reflète dans ses indicateurs sociaux qui sont nettement inférieurs à ceux d'autres pays de la région [Banque Mondiale, août 1998].

On peut difficilement aborder l'examen du processus actuel de démocratisation en Haïti sans rappeler la toile de fond sur laquelle il se déroule. Economie délabrée et inégalités sociales criantes se conjuguent en effet pour compliquer la situation. Le taux de mortalité infantile est de 123%. On ne compte pas moins de 65% d'analphabètes, localisés pour la plupart dans le monde rural où réside encore environ 65% de la population totale. De 1950 à 1988, la production céréalière (riz, maïs, sorgho) n'a augmenté que de 8% alors que la population a doublé pour atteindre aujourd'hui près de 7 millions d'habitants. En 1986, la production alimentaire par tête d'habitant a décliné de 13% par rapport à ce qu'elle était en 1979. La part de l'agriculture dans le produit national brut est passé de 44% en 1950 à 28% en 1988. Une crise sévit donc depuis près d'un demi-siècle dans le système agricole, en sorte que le pays connaît un exode rural qui alimente les Etats-Unis d'une main-d'œuvre bon marché ; (le nombre d'haïtiens dans ce pays peut-être estimé entre 750 000 et 1 million, une vague de boat people a fait la une de la presse américaine de 1972 à 1994). En République Dominicaine, les pouvoirs publics tentent périodiquement de réduire par des expulsions massives ; le nombre d'haïtiens estimé à 500 000 ; la plupart d'entre eux sont attirés par la Zafra (saison de la coupe de canne), par l'agriculture en général et par le secteur du bâtiment. Enfin, le Canada, les Bahamas et les départements français de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique et Guyane) voient arriver beaucoup d'haïtiens.

Les industries d'assemblage qui avaient, pendant les années 1970-1980, employé environ 80 000 ouvriers ont fermé depuis 1986 et ne mobilisent plus que 30 000 ouvriers dont le salaire journalier n'excède pas 2 dollars US (transport, santé, pension, avantage social n'étant nullement assurés). L'insécurité et l'instabilité politique ont fait presque disparaître le tourisme qui pourtant, en 1981, rapportait 44 millions de dollars et atteignait le sommet de 339 000 visiteurs. Les rumeurs répandues aux Etats-Unis sur le taux d'Haïtiens atteints du sida (soit 10% de la population totale) ont évidemment dissuadé radicalement les touristes de s'approcher d'Haïti.

Ces éléments d'information renseignent déjà un peu sur la situation chaotique de l'économie haïtienne. Mais ce que tout observateur peut découvrir rapidement, c'est ce qu'on a appelé la pratique d'apartheid qui caractérise les rapports sociaux en Haïti. Environ 5% de la population, vivant notamment dans la capitale, disposent de 50% des richesses globales du pays et l'écart entre les salaires est de 1 à 176. Deux langues sont en vigueur, l'une, le français, parlé par moins de 10% de la population est la langue de l'école, de l'administration, du prestige et de l'écrit, alors que le créole, parlé par la totalité de la population, a encore du mal à s'imposer et est vécu comme signe d'analphabétisme et d'infériorité culturelle. La nouvelle constitution de 1987 reconnaît enfin le créole comme langue nationale, mais aucune politique n'est mise en place, du moins de façon visible, par le pouvoir exécutif pour lui permettre de se développer. Dans le même temps, face au catholicisme imposé par le concordat (de 1860) comme religion officielle, le culte du vodou passe pour être fortement implanté en milieu rural ou à la périphérie des villes.

Ayant survécu dans une sorte de clandestinité après plusieurs vagues de persécutions par l'église, le vaudou demeure un culte encore vivace, et il est la matrice de tous les arts en Haïti (musique, danse, sculpture, littérature, etc.) [Hurbon L. 2001 p.128-130]

Les informations sur la précarité de l'économie et sur les inégalités sociales caractérisant le pays, poussent à croire que Haïti a été «dévasté» par de grands cataclysmes naturels ou par une longue période de guerre. Dans ce contexte, il convient de questionner l'histoire de la naissance de l'Etat haïtien à la dictature des Duvalier afin de dégager certains faits pouvant permettre de poser les questions fondamentales de cette recherche et d'élaborer des hypothèses de travail.

Haïti, connu sous le nom de Saint-Domingue durant les périodes coloniales, fut la colonie la plus prospère de la Caraïbe, l'une des plus grandes sources de richesses pour la France et assurait plus de la moitié du commerce extérieur de ce pays. Un français sur huit vit indirectement de Saint-Domingue qui fournissait 70% des revenus que la France tirait de ses possessions au Nouveau Monde.

En effet, la révolution de Saint-Domingue, a mis face à face 35 000 Blancs et 400 000 esclaves noirs, alors que les affranchis (noirs et mulâtres) ne dépassant pas 50 000 se retrouvent tantôt alliés aux Blancs, tantôt alliés aux Noirs ; elle a conduit cette colonie à la construction d'un Etat haïtien. Il a fallu dans un premier temps pour la liberté un appel aux armes et une exhortation à la guerre. L'évocation du mot «liberté» n'était pas une déclaration des esclaves d'idéologie libérale, et ce mot n'était pas le fruit de hauts principes démocratiques sur la légitimité du gouvernement, les abus de la monarchie, les droits de l'homme ou les fondements de la nation, comme ce fut pour les pionniers de l'indépendance des Etats-Unis dans leur déclaration de 1776 ou ceux de la révolution française dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'exhortation du Bois Caïman (22 août 1791) assumait comme évident que les esclaves, en tant qu'êtres humains opprimés, avaient le droit inaliénable de s'opposer à leur condition «d'être la propriété», de renverser leurs oppresseurs, vils tyrans dont la soif insatiable de profits leur avait causé tant de souffrances. Leur exhortation n'était pas fondée sur des principes théoriques ou sur des discours d'économie politique de l'esclavage ; mais elle était imprégnée des réalités tangibles de la vie de travail dans les plantations. En ce sens, les esclaves n'avaient pas un concept politiquement formulé de restructuration de la colonie et de la société pour leurs propres intérêts, ni une définition des paramètres et des aboutissements de ce qu'ils étaient en train d'entreprendre. Leur perspective était la libération de l'esclavage, mais pas le «libéralisme bourgeois» ni même, en 1791, l'indépendance politique [Fick Carolyn, 2000].

L'abolition de l'esclavage ratifiée par la Convention Nationale Française de 1794 créa à Saint-Domingue une société multiraciale et un principe égalitaire. Cependant, après la défaite des espagnols après quatre années de luttes face à Toussaint Louverture qui était commandant de l'armée française et après l'expulsion des forces expéditionnaires anglaises en 1798, la colonie française devenait le lieu d'une confrontation entre chacun des groupements raciaux de Saint-Domingue.

En 1801, Toussaint Louverture promulgua une constitution qui le fit gouverneur à vie avec pleins pouvoirs de nommer son successeur. La première charte de l'Etat d'Haïti ne laisse aucune possibilité à un autre citoyen d'accéder à la gouvernance du pays, à moins qu'il soit un dauphin du général gouverneur. Si la constitution de 1801 laissa très peu de place à l'autorité française pour administrer la colonie, son nouvel ordre politique et social n'en laissa aucune à la masse de ses esclaves travailleurs [Hurbon, 2001].

La liberté, telle est la «devise» dans la construction de ce nouvel Etat. Mais pour la défendre, Toussaint Louverture avait besoin d'une structure gouvernementale forte, d'une armée puissante, bien rémunérée, bien disciplinée et par-dessus toute loyale. A cet effet, il lui fallait des revenus

qui ne pouvaient être générés que par le maintien du système de vastes plantations pour la vente des produits à l'exportation. Donc les seuls moyens, de garantir la production et de restaurer l'économie étaient l'application d'un code de travail coercitif et une supervision militaire. Ce renforcement du système des plantations véhiculé par les défenseurs de Toussaint, était de nature tyrannique. Son système politique et social pouvait être aussi bien dirigé par un représentant des élites mulâtres ou même par un colon Blanc.

En 1801, le dilemme était que la construction de cet Etat, comme moyen nécessaire pour consolider et défendre les acquis de la liberté, reposait déjà sur une opposition fondamentale entre les élites qui constitueraient l'Etat et la masse des travailleurs agricoles c'est-à-dire la base de la nation naissante. La structure de base de l'Etat haïtien, après l'indépendance en 1804, se met en place avec la militarisation de l'Etat et de l'agriculture (le caporalisme agraire) et la plus grande masse des travailleurs complètement aliénés qui avaient peu d'espoir d'obtenir un jour la liberté et de posséder leurs propres parcelles de terre. Comme le souligne Trouillot, le plus grand paradoxe était que : «L'Etat et la nation se dessinaient en même temps comme parties d'un même processus révolutionnaire, mais allaient dans des directions opposées. L'Etat et la nation avaient une idéologie commune qui était la liberté, mais la nation mesurait sa liberté à l'aune des marchés du dimanche et du droit de travailler ses jardins potagers tandis que, d'un autre côté, le parti de l'Ouverture, embryon de l'Etat et en défenseur farouche de cette même liberté, était fermement ancré dans le système de plantation».

Les structures politiques et économiques de l'Etat se trouvaient ainsi constitutionnalisées, renforcées, légitimées et par-dessus toutes militarisées sous Dessalines, premier dirigeant de Haïti indépendant (1804-1806), dont le souci était néanmoins de défendre à n'importe quel prix la précarité de leur indépendance. La politique de réforme agraire, amorcée par Dessalines, a conduit à son assassinat, deux ans après l'indépendance, puis à une lutte acharnée pour le pouvoir. Le territoire national très exigu (27 750km<sup>2</sup>) est divisé en quatre Etats : l'Etat du Nord avec le Roi Christophe (1807-1820), celui de l'Ouest avec le Président Alexandre Pétion (1807-1820), l'Etat éphémère du Sud, avec le président André Rigaud et celui de la Grand'Anse (sud-ouest) sous le contrôle de Jean-Baptiste Goman (1807-1820).

En 1820, le président Boyer parvient à pacifier le pays et à restituer un Etat unique, dont le territoire augmente avec l'annexion, en 1822, de la partie orientale, l'actuelle République dominicaine. Cette situation perdurera jusqu'en 1844. Aux prix du sang de l'indépendance s'est ajouté celui de la rançon exigée par la France, pour la reconnaissance de l'indépendance. En 1825 le président Boyer accepte de payer à la France une indemnité de 150 millions de francs or, soit l'équivalent du budget annuel de la France de l'époque. Le pays a aussi été endetté pour tout le XIXe et la moitié du XXe. Rien d'étonnant à ce que des troubles socio-politiques et des soulèvements armés aboutissent au renversement du gouvernement de Boyer en 1843. Et provoquèrent «la crise de 1843» et une période d'instabilité entre 1843-1847 d'où une junte provisoire et quatre présidents se succèdent avant l'établissement du régime de Faustin Soulouque (Président de 1847-1849 et empereur de 1849-1858).

La fin tumultueuse de la présidence du général Nicolas Geffrard (1859-1867) a donné naissance à celle de Sylvain Salnave (1867-1869), qui fut troublée d'une part par trois (3) ans de guerre civile et d'autre part par la division du pays en trois Etats pour la deuxième fois en 1868. L'exécution du Président Salnave par ses ennemis politiques en 1870 a mis un terme à la crise mais a coûté au pays une perte de 200 millions de piastres. Et aussi une perte de 800 à 900 millions de piastres, lors d'une seconde guerre civile qui éclata entre la bourgeoisie libérale et le régime du président Lysius Salomon (1883-1884).



L'atmosphère d'agitation permanente, d'ingouvernabilité, d'anarchie et de guerre civile (1911-1915), au cours de laquelle six présidents se succèdent, donne l'occasion aux Etats-Unis de concrétiser un projet programmé depuis la fin du XIXe siècle. 1915-1934 marque la période de l'occupation américaine d'Haïti. Cependant la fin de cette période d'occupation n'affectera en rien le système politique et administratif façonné par les Etats-Unis et ce n'est que 12 ans après, que le président Lescot sera contraint de démissionner en 1946 par la mobilisation de la jeunesse estudiantine. Le pouvoir est assumé par un comité militaire de trois membres qui organise des élections législatives desquelles est élu le président Estimé de manière indirecte (par le parlement) le 16 août 1946.

La constitution de 1950, prévoit pour la première fois l'élection du président au suffrage universel direct et le droit de vote des femmes. Cet élargissement de la participation civique met fin aux habitudes et aux manœuvres discrètes des élites dirigeantes. Les tensions socio-politiques parviennent à un point tel que, de décembre 1956 à 1957 quatre gouvernements provisoires essaient en vain de trouver une formule qui pourrait satisfaire les revendications des citoyens en faveur des élections «libres, impartiales, et démocratiques».

La situation de crise aiguë que connaît le pays telle : les revendications sociales, la mobilisation populaire, le choc des intérêts et la lutte pour le pouvoir affaiblissent les "institutions" de la démocratie représentative et le système politique implanté par les Etats-Unis. Le général Kébreau, face à cette situation chaotique, réalise le 15 juin 1957 le coup d'Etat contre le leader charismatique Fignolé, président provisoire ; il organise d'une main de fer, les élections présidentielles du 22 septembre de la même année au bénéfice de François Duvalier. Avec l'utilisation de la violence aveugle, des méthodes de répression devenues légendaires, la dictature des Duvalier s'est révélé la plus féroce d'Amérique Latine et des Caraïbes. Avant de mourir, en 1971 il désigne son fils Jean-Claude âgé de dix-neuf ans pour le remplacer; il sera renversé en 1986 par un large mouvement populaire appuyé par une partie notable du Clergé catholique. Le 29 mars 1987, Le peuple haïtien a approuvé la constitution de 1987 sur le mode mineur et émotionnel parce qu'il appuyait la sanction de l'article 291 qui frappait les duvaliéristes et, de manière plus imprudente, parce qu'elle consacrait les espérances de 1986.

L'article 291, élément non négligeable dans la motivation citoyenne pour la première consultation électorale démocratique de 1987, semble être la première explication possible au massacre du 29 novembre 1987 orchestré par les duvaliéristes avec la complicité du Conseil National de Gouvernement (CNG). En effet, la première consultation électorale (novembre 1987) de l'ère démocratique en Haïti, opposant les conservateurs (les Forces Armées d'Haïti et les duvaliéristes) et le Front National de Concertation (FNC), qui regroupait 57 organisations socio-politiques, et les autres partis politiques s'est transformé en un massacre. Cette mise en garde contre l'apprentissage démocratique semble favoriser un retour à ce que Hobbes appelle «l'Etat de nature» caractérisé par des gouvernements militaires successifs.

Le système politique où l'armée est source de pouvoir est formellement et réellement inégalitaire, écrit [Lahouari Addi,1999 p.225], et ne peut fonctionner avec un minimum de paix civile que s'il se structure autour d'une personnalité charismatique dans laquelle se projettent les membres de la communauté nationale. Cette approche théorique a de 1990 à 2002 ouvert un champ d'application en Haïti avec l'élection du Père Aristide à la présidence de la République. La praxis des fidèles d'obéir à leur directeur spirituel peut néanmoins orienter le concept de «paix civile» avancé par Lahouari Addi vers celui de domination et plus particulièrement vers le concept de «domination charismatique» souligné par Max Weber [1995]. Faudra-t-il souligner dans le cas haïtien l'habitude développée dans le pays à savoir celle d'identifier les dirigeants en termes familiaux et même familiaux : «Papa Pétion» dont on rapporte que la nation avait pleuré la mort, «Tonton

Nord (Oncle Nord)», «Papa Vincent», «Papa Doc» et jusqu'aux récents surnoms de «Titime» (Estimé), «Titide» (Aristide) ? On ne peut penser que de telles pratiques visent à réduire psychologiquement la distance que l'exercice du pouvoir établit normalement entre les citoyens et leurs dirigeants ; elles traduisent aussi une sorte d'infantilisation de la population en vue de sa domination. Dans les structures où le fait démocratique connaît une transition assez longue, de telles pratiques peuvent entraver la consolidation de la démocratie en favorisant l'établissement d'un climat de conflit social entre la population et les autres forces politiques d'idéologie différente qui s'opposeraient aux idéaux du dirigeant charismatique.

Le retour à l'ordre constitutionnel en octobre 1994 – consécutif à la démobilisation de l'armée - offre de nouveaux champs d'application à l'établissement définitif de la démocratie en Haïti. La démocratie impose «l'autorité de la loi plutôt que celles des hommes. Les dirigeants démocratiquement élus doivent perdre l'habitude de se placer au-dessus de la loi<sup>2</sup>. Mais *quelles sortes de transgressions de la loi sont suffisamment sérieuses pour que l'on s'inquiète de la santé démocratique d'un régime ? Assurément, toute transgression commise ouvertement, de manière répétée et à l'abri de poursuites judiciaires*» [Schelder A. 2001 p.230]

En effet, chaque élection réalisée dans le pays se fait sous la direction d'un nouveau conseil électoral provisoire. Car si l'on se réfère aux dispositions transitoires de la loi mère, toutes les élections qui ont succédé la consultation électorale de 1987 devraient être réalisées sous la direction d'un conseil électoral permanent. La seule institution, qui devait assurer depuis 1988 la direction et la gestion des élections haïtiennes, et dont l'absence volontaire ou involontaire semble devenue aujourd'hui une entrave à la cohésion sociale. En Haïti, le seul moyen pour un pouvoir d'être à l'abri de poursuites judiciaires est le contrôle du parlement. La mise en accusation du Président de la République, du Premier Ministre, des Ministres et des Secrétaires d'Etat et d'autres dignitaires de l'Etat pour crimes de haute trahison ou tous autres crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, ne peut être prononcée que par la chambre des députés à la majorité absolue des deux tiers de ses membres ; et seul le sénat peut s'ériger en Haute Cour de Justice, jusqu'au prononcé de la décision. De ce fait, on peut avancer sous la base d'hypothèse à vérifier que toute la problématique posée par les élections de 2000 dans la transition démocratique en Haïti se trouve installée dans un esprit de contourner les prescrits de la constitution, par l'occupation de tous les espaces du pouvoir.

Pour qu'une démocratie se consolide, plusieurs chercheurs posent la nécessité de l'existence d'un large consensus démocratique, au sein duquel : *«tous les groupes politiques importants ... adhèrent aux règles du jeu démocratique», «aucun acteur national, social, économique, politique ou institutionnel n'investit des ressources significatives en vue de créer un régime non démocratique répondant à ses objectifs», «aucun des acteurs collectifs ne remet en question la légitimité des institutions démocratiques», «personne ne peut [même] imaginer agir en dehors du cadre des institutions démocratiques»*

En Haïti, le consensus démocratique entre le pouvoir, les différents partis politiques et l'élite dirigeante se fait uniquement au moment de la formation des conseils électoraux provisoires. Une fois que les forces politiques en présence se sont mises d'accord sur la formation du conseil, le pouvoir reprend son caractère privé et ne défend que les intérêts du groupe qui le constitue. Les élections de 1995 résultant de la fin du mandat des députés de la 45<sup>ème</sup> Législature, de 18 sénateurs, des maires et Conseillers des sections Communales (2192 postes électifs) se sont déroulées sous le signe de ce qu'on pourrait appeler «un consensus démocratique». Cependant, le

---

<sup>2</sup> DIAMOND L., op cité, 1999, p. 65. Cité in SCHEDLER A, *Comment observer la consolidation ?* Revue Internationale de Politique Comparée, Volume 8, N°2, 2001, p. 230

contrôle excessif exercé par le président et ses proches collaborateurs entraîne un malaise au sein même de la coalition Lavalas, occasionnant des maladresses du pouvoir Exécutif qui provoqueront entre autres le rejet des élections du 25 juin 1995 par l'opposition et le boycott du second tour, réalisé le 17 septembre de la même année.

Les élections du 6 avril 1997, en plus du renouvellement du tiers du sénat (9 sénateurs) et de deux députés, permettraient la constitution des 556 Assemblées des Sections Communales, des 133 Assemblées et des 9 Assemblées Départementales ainsi que la constitution du Conseil Interdépartemental et du Conseil Electoral Permanent (CEP). L'abstention de l'opposition va mettre face à face les deux principales organisations du mouvement Lavalas ; l'Organisation Politique Lavalas (O.P.L.) et La famille Lavalas (F.L.) Ce processus électoral donna lieu aussi à une crise de régime et de gouvernabilité.

Le 21 mai 2000, les élections qui devraient élire 83 députés, 17 sénateurs et l'ensemble des membres constituant les pouvoirs locaux au niveau national, sont gagnées par le parti au pouvoir à la majorité absolue mais elles sont contestées par l'opposition. La Mission d'Observation Electorale de l'Organisation des Etats Américains (OEA), sans invalider les élections a mis en cause la méthodologie employée par le Conseil Electoral Provisoire (version 1999) pour déterminer les pourcentages de vote provoquant ainsi une crise à la fois sociale, politique, et économique assez importante.

Malgré la demande de la résolution de la crise électorale du 21 mai par la Communauté Internationale, les élections sénatoriales et présidentielles de novembre 2000 ont été boycottées par l'opposition et remportées à la majorité absolue par le parti au pouvoir. Ces transgressions répétées vont une fois encore aggraver la crise jusqu'à provoquer un blocage des fonds alloués à Haïti par le Fonds Monétaire Internationale (FMI), la Banque Mondiale et les coopérations bilatérales car comme le souligne Schelder, elles peuvent «porter atteinte à la santé de la démocratie»

La grande aventure démocratique, souligne Simone Goyard-Fabre «*est lourde à assumer*». La transition vers un régime démocratique est un processus long et incertain. Les soubresauts qu'a connus la France aux XIXe et XXe siècles le démontrent amplement. Les changements institutionnels - souvent accomplis dans la violence - n'ont que graduellement et difficilement enraciné la République. L'enracinement de la République Française n'a été possible que par un travail long, profond et volontariste portant sur les mécanismes institutionnels bien sûr, mais aussi sur l'éducation (les lois scolaires de la IIIe République).

L'apprentissage de la démocratie semble exiger une prise en charge de l'avenir par la mise en place d'institutions devant assurer la pérennité du fait démocratique. La décision finale de la Cour Suprême des Etats-Unis aux conflits opposant les partis républicain et démocrate sur les élections présidentielles de novembre 2000 et l'acceptation par les candidats Bush et Gore de cette décision est l'un des plus grands exemples sur le rôle des institutions dans le jeu démocratique.

### **Les cadres conceptuels de la transitologie**

Le processus de démocratisation (1973 –1995) a donné naissance à deux nouveaux champs scientifiques dans le domaine de la politique comparée celui de «**la transitologie démocratique**» et celui de «**la consolidologie démocratique**». En effet, pendant les années 70 et 80, la déroute des régimes autoritaires en Amérique latine, en Europe du Sud et en Europe de l'Est a été à la source d'innombrables travaux qui ont repensé la démocratie et qui se sont

intéressés aux processus des transitions. Ces processus, tous issus de la troisième vague de démocratisation qui a commencé en 1974, permettaient de dégager certaines lois pouvant s'appliquer à l'ensemble des pays les ayant traversés. Les transitions démocratiques, plus ou moins réussies, d'un grand nombre de pays pendant les années 90, ont ouvert la voie à d'autres interrogations désormais centrées sur le processus politique qui commence à partir des premières élections post-autoritaires, celles que O'Donnell et Schmitter ont appelé «fondationnelles» [Ducatenzeiler, 2001 pp.191-198].

Comme dans toutes les études axées sur la démocratie, celles portant sur la transition et la consolidation doivent faire face à de nombreuses difficultés analytiques et méthodologiques, qui ne sont pas étrangères aux différentes conceptions de la démocratie elle-même. Dans le cadre de cette étude, on tentera de définir la transition comme étant l'ensemble des processus débouchant sur le passage de l'autoritarisme à la démocratie. Nous nous appuyerons sur le fait que la démocratie est une variable dépendante d'élections libres et honnêtes. Cette approche permet à priori d'avancer, en prenant pour hypothèses (lesquelles restent à vérifier) que toutes les transitions commencent par l'élaboration des nouvelles législations, par la mise en place des structures «démocratiques» et qu'elles prennent fin avec les premières élections post-autoritaires. En effet, le concept «élection» évoque en général le symbole même de la démocratie pluraliste [Hermet, 1978, p. 21]. Cette idée symbolique des élections se retrouve également dans l'œuvre de Samuel P. Huntington et Moore [1970, p.509] pour lesquels la démocratie existe là où les principaux dirigeants du système politique sont choisis grâce à des élections concurrentielles auxquelles le gros de la population peut participer. Cette ouverture sur «le rôle» de l'alternance dans le jeu des acteurs politiques permet de définir le passage de l'autoritarisme comme un processus visant l'élaboration de nouvelles règles politiques permettant à toute la population d'un pays de participer librement à l'édification et à la stabilisation des structures du nouveau régime politique.

Prendre comme point de départ l'élaboration de nouvelles règles politiques implique un certain nombre de conséquences : étant donné leur validité limitée et leur relative contingence, ces règles doivent être par la suite «consolidées» pour qu'elles deviennent la « règle du jeu » (*the only game in town*) [Guilhot et Schmitter, 2000, p. 619]. En d'autres termes, l'émergence de nouveaux arrangements politiques ne suffit pas à déclarer clos le processus de changement de régime. Ce processus reste «virtuel» jusqu'à ce que les règles autour desquelles un accord limité s'est constitué deviennent l'unique référent des comportements politiques. Cette perspective diffère assez radicalement de celle proposée par les théories de la modernisation. En effet, ces théories peuvent conceptualiser l'institution d'une forme d'organisation politique particulière indépendamment de son émergence. Car elles ancrent les régimes politiques dans des structures socio-économiques, et ces régimes sont pour ainsi dire pré-institutionnalisés. Leur émergence n'est que la manifestation visible et formelle d'une transformation préalable des habitudes, des mentalités et des comportements sociaux, et cette transformation ne se traduit pas par un arrangement politique approprié. Dans cette perspective, la question de la stabilisation d'un régime politique ne se pose pas. En revanche, adopter le point de vue de la «transitologie» implique nécessairement un traitement en deux temps, au sens où le premier prévaut sur les configurations concrètes, l'idéal type sur sa réalisation dans un ensemble concret d'institutions et le second est entièrement articulé autour de la question de l'institutionnalisation des nouvelles règles du jeu politique [Guilhot et Schmitter, 2000, p. 619]. C'est cela qui est en jeu dans le concept de la consolidation.

L'objet de la «consolidation» n'est plus le changement de la nature des régimes politiques, mais le degré d'institutionnalisation des règles les définissant. Les théories de la consolidation tendent,

par conséquent, à privilégier l'étude du «consensus social» [Ethier, 1990, p.3] qui se forme premièrement autour des nouvelles ressources institutionnelles et procédurales – d'abord au niveau d'une élite et ensuite de l'ensemble des citoyens. Deuxièmement, ces théories voient dans ce consensus non pas l'agrégation d'une multitude de choix (à travers lesquels les acteurs politiques accepteraient les nouvelles règles), mais un effet engendré par l'existence même de nouvelles règles et institutions [Guilhot et Schmitter, 2000, p. 619].

La transition et la consolidation de la démocratie s'oppose l'une à l'autre : une théorie du changement et une théorie de l'ordre. Ce sont d'abord les acteurs qui font les institutions (transition) et ensuite les institutions qui font les acteurs (consolidation). Tandis que la transition présuppose un degré d'incertitude élevé par des nouvelles règles que sont les «choix» stratégiques des acteurs, la consolidation restreint l'éventail des choix possibles et redonne aux facteurs structurels et institutionnels un pouvoir explicatif. Selon Schmitter "Le concept de consolidation inverse complètement le système de causalité mis en œuvre dans l'analyse des transitions en permutant les variables dépendantes et indépendantes".

Le changement de perspective qui s'attache à l'étude de la consolidation des régimes marque en effet, le passage à une théorie de l'ordre ou de la stabilité. En premier lieu, les règles du jeu politique ne sont plus perçues comme les résultantes de processus sociaux ou politiques, mais comme des données. En second lieu, le principal défaut du processus de consolidation est qu'il empêche dans une large mesure de considérer une ultérieure démocratisation des nouveaux régimes. La difficulté de réconcilier l'idée de consolidation avec celle d'une démocratisation ultérieure est une conséquence directe de son statut épistémologique. Samuel Huntington (1968), in *Political Order and Changing Societies*, élabore une critique des théories de la modernisation: «Ce processus de modernisation, dit-il, induit certainement une différenciation fonctionnelle des sociétés qui fait éclater les formes traditionnelles d'organisation politique. Contrairement à ce que présupposent les théories de la modernisation les plus courantes, ce processus ne conduit pas automatiquement à une forme stable d'organisation politique et encore moins à une forme démocratique».

L'analyse de certains faits observés en Haïti : l'avortement des premières élections post-autoritaires de novembre 1987, les différentes dictatures militaires de la période 1986 – 1991, le coup d'état sanglant de 1991, l'intervention de puissances militaires étrangères pour le rétablissement de la démocratie, l'absence en 2002 des institutions prévues par la Constitution de 1987 et les différentes crises post-électorales de 1995-2000, laissent croire que les règles du jeu démocratique haïtien ne sont pas encore bien installées dans l'espace politique de ce pays. L'absence d'un nouveau pacte social rend difficile l'étude d'un «consensus socio-politique», ce qui ne permet pas aujourd'hui de considérer une analyse théorique sur l'applicabilité de la «consolidation de la démocratie» au cas haïtien.

## **Des exemples de Transition : Uruguay, Philippines, Chili**

### **L'expérience de l'Uruguay**

L'histoire démocratique de l'Uruguay remonte du début du XXe siècle et s'est inscrite très tôt dans une perspective sociale-démocrate à l'Européenne et repose sur des clivages partisans qui demeurent solides et cohérents en dépit de la mainmise des militaires sur le gouvernement.

1983 –1984 marque la période au cours de laquelle le changement politique a eu lieu en Uruguay. Cette transition, déroulée sous des auspices meilleurs, a été possible grâce à la prise de conscience des généraux et amiraux de l'armée qui se réclament eux aussi de l'histoire démocratique de ce pays. Leur mainmise sur le gouvernement n'a pas eu d'autre explication

qu'une mesure provisoire dictée par une menace d'effondrement de l'Etat. Cependant, attachés à la logique démocratique, les généraux ont fini par conclure non seulement un pacte «Club Naval» avec les représentants des partis mais aussi rappeler les cadres syndicaux exilés afin pour un dialogue social seul capable de canaliser l'impatience des salariés dont le pouvoir d'achat a diminué de moitié en quelques années»[Hermet 1996, p.61]. La démocratisation de l'Uruguay fournit l'exemple parfait d'une transition concertée, et non pas simplement octroyée puis légitimée [Hermet 1996, p.61].

### **L'expérience des Philippines**

La transition démocratique des Philippines, ancienne colonie espagnole jusqu'en 1898, se rapprochent par ces traits des sociétés de l'Amérique latine. Cependant, obéit avant tout à une dynamique inspirée par les États-Unis, le processus de changement politique amorcé par ce pays en 1986 diffère complètement de ceux des pays sud-américains. Selon Guy Hermet «la qualité démocratique du régime restaurée» pose un problème. C'est-à-dire à en croire l'auteur, il est plutôt question d'une restitution de pouvoir à l'oligarchie terrienne et financière malmenée autrefois par le dictateur Marcos. La manière dont a été effectué le changement politique aux Philippines ne laisse aucun doute qu'il puisse exister une corrélation entre la réussite d'un changement politique et la densité d'une population.

### **L'expérience du Chili**

Les expériences démocratiques du Chili, bien qu'elles recourent un peu celles de l'Uruguay par la manière dont fut amené le processus de transition politique, n'ont été possibles que par la volonté des chiliens de préserver leur croissance économique et non à cause de la densité de sa population.

En effet, le général Pinochet, bâtissant sa dictature à partir d'un dispositif constitutionnel depuis 1980 sous le couvert du suffrage universel. Il organise en 1988 le nouveau plébiscite pour obtenir la prorogation de son mandat présidentiel. Il se trouve que ce nouveau plébiscite tourne à son désavantage (45% pour-55%contre). Il a fallu attendre 1990 pour que les présidents de tendance démocrate-chrétienne Aylwin puis Frei arbitrent «une transition qui présente à deux niveaux quelques similitudes avec celle de l'Espagne.

### **La Transition haïtienne à la lumière des cadres analytiques de la Transitologie**

L'effondrement du régime des Duvalier, le 7 février 1986 marque un tournant décisif dans le système politique haïtien. Ce changement politique suscite de nombreuses controverses, de disputes et de violences entre les différents acteurs de la classe politique haïtienne. La transition haïtienne, «résultat» d'une rupture violente avec les structures dictatoriales de Duvalier qui s'étend sur une période considérablement longue, est pour de nombreux observateurs de la classe intellectuelle haïtienne une «transition illimitée».

La transition haïtienne, souligne [Etienne, 1999, p. 59] est une transition en dents de scie, une transition chaotique. Il y eut à la fois continuité et rupture dans le processus de changement politique. Contrairement à l'affirmation de O'Donnell, la mobilisation populaire ne fut pas éphémère dans le cas haïtien, malgré la répression sélective, massive et parfois aveugle, le mouvement populaire ne se dissipa pas durant les moments les plus durs de la transition. De façon paradoxale et héroïque, *il parvint à porter au pouvoir un prêtre de la théologie de la libération, contre la volonté du Vatican, de Washington et de l'oligarchie locale* [Etienne, 1999, p. 59].

Le constat des faits sociaux et politiques suivants permettent de comprendre toutes les péripéties que connaît la transition haïtienne et l'implantation de la démocratie en Haïti et on peut la résumer ainsi :

- la fameuse opération «déchoukage<sup>3</sup>» à travers tout le pays au lendemain du départ des Duvalier,
- le caractère sus generis du Conseil National de Gouvernement succédant à la dictature civile,
- l'avortement des premières élections libres et démocratiques par le massacre du 29 novembre 1987,
- la dégradation politique et économique qui ne cesse de perdurer,
- l'instauration de la démocratie sous les pressions internationales et la restauration de celle-ci par l'intervention militaire des Etats-Unis le 15 octobre 1994 après trois années du coup d'Etat et de blocage économique.

L'analyse de ces faits permet d'avancer que la transition haïtienne recoupe la stratégie politique du changement pacifique/violent de Morlino. Il est peut-être intéressant de souligner le niveau élevé de violence qui est rattaché aux processus de transition d'Haïti. Toutefois, en dépit de cette violence aveugle on n'a pas pu arriver à un changement fondamental. La probabilité de Morlino, à savoir que certaines formes de violence conduisent à la transition du régime, est très faible en Haïti.

Se référant à la révolution contemporaine des médias audiovisuels de masse, radio et surtout télévision projettent brutalement l'humanité dans la vidéosphère des réseaux de communication d'images, instantanées et universelles [Debray, 1991]. L'Eglise catholique haïtienne, avec sa station de radio «radyo solèy» en a fait l'expérience avec le travail de socialisation axé sur la conscientisation politique et économique des citoyens haïtiens. Cette prise de position de la presse haïtienne qui a contribué à un certain degré au renversement de la dictature des duvalier, rejoint aussi l'«effet boule de neige» qu'attribue Samuel P. Huntington aux processus de transition vers la démocratie.

Les crises électorales survenues des premières élections du 29 novembre 1987 et celles du 17 janvier 1988, le coup d'Etat sanglant du 30 septembre 91, et les conflits électoraux depuis le retour à l'ordre constitutionnel tels : le rejet des résultats des élections du 25 juin 1995 et le boycottage du second tour du 17 septembre, les fraudes et les actes de violence enregistrés durant la réalisation des élections de 1997, la majorité absolue revendiquée par le parti au pouvoir lors des élections de mai 2000 conduisent à partager l'idée de Przeworski selon laquelle «la structure des conflits est telle qu'aucun type d'institutions démocratiques ne peut durer, et les forces politiques finissent par se battre pour l'instauration d'une nouvelle dictature».

La définition des règles du jeu bien avant l'élaboration d'un pacte social semble être un élément non négligeable dans la compréhension de la longue transition haïtienne vers la démocratie. Née à partir de facteurs structurels internes et de revendications manifestées par les différentes couches de la population haïtienne, la Constitution de 1987 semble privilégier beaucoup plus les facteurs externes ou internationaux rattachés à la modernisation et à la démocratisation. Compte tenu du caractère propre de la société, après une dictature rétrograde de 29 ans et de nature féroce, la nouvelle charte post-autoritaire n'a pas pu épouser sociologiquement et culturellement la réalité socio-politico-économique haïtienne dans toute son intégralité.

---

<sup>3</sup> Déracinement

Tout processus de transition vers la démocratie ou de changement politique, suppose un ensemble d'acteurs qui peuvent être des individus, des institutions, des groupes sociaux, des organisations socio-politiques, avec leurs intérêts antagoniques, leurs conflits, leurs divergences et leurs objectifs spécifiques, qui luttent dans un espace physique déterminé et dans un temps donné pour le maintien, la consolidation, l'adaptation, la transformation ou le changement radical d'un régime politique [Etienne, 1999, p. 59]. Dans l'espace haïtien, caractérisé par une économie en difficulté, des ségrégations socio-spatiales aiguës et un taux d'analphabétisme élevé, la proclamation de la Constitution de 1987 en dehors d'un pacte social entre les différentes tendances politiques ne saurait faciliter le passage vers la transition voire la consolidation de la démocratie.

## **Conclusion**

La trajectoire historique de la République d'Haïti configure les caractéristiques structurelles qui définissent le cadre des relations socio-politiques de ses différents acteurs. Le non-attachement des acteurs politiques aux prescriptions de la constitution, manifesté particulièrement par l'absence volontaire des institutions indépendantes prévues par la Constitution de 1987 telle le Conseil Electoral Permanent semblent rejoindre la conception de O'Donnell et Schmitter sur les règles du jeu démocratique au cours d'un changement de régime.

La transition haïtienne connaît de grandes difficultés, mais elle n'est pas en voie de disparition. Elle n'a pas encore trouvé les voies et moyens pour l'émergence des normes, des valeurs et attitudes indispensables à la constitution d'un Etat démocratique de droit. Pour certains analystes, il semble que cette transition tend à faciliter l'instauration d'un régime autocratique, providentiel et/ou messianique. Cependant, la littérature sur certains processus de transition permet de comprendre que des régimes de type national-populiste (Juan Domingo Perón en Argentine, Getulio Vargas au Brésil et Lázaro Cárdenas au Mexique) sont à l'origine de la modernisation de bon nombre d'Etat. Le succès chilien a été l'œuvre d'un régime militaire autoritaire et sanguinaire. Face aux mutations géniques que connaît le cas haïtien « autoritarisme – démocratie en herbe – retour de l'autoritarisme », le rappel historique sur la modernisation et la démocratisation des Etats (à partir du national-populisme et du militarisme autoritaire et sanguinaire) peut fournir un argument méthodologique pour repenser l'implantation de la démocratie en Haïti en s'appuyant sur le modèle consensuel.

## **Références bibliographiques**

- AGULHON M. *1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852*, Paris, Editions du Seuil, 1992, 68p.
- BARROS J. *Haïti de 1804 à nos jours* Tome II, Paris, Editions L'Harmattan, 1984, p. XXX
- BRAUD P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 3<sup>éd.</sup>, 1997
- CONSTITUTION DU 29 MARS 1987 DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI
- DARNTON R., DUHAMEL O., *Démocratie* Paris, 5<sup>ème</sup>, Editions du Rocher, 1998, 347 p.
- DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti* Paris, Editions karthala, 1987, 33 7p.
- DENNI B. et LECOMTE P. *Sociologie du Politique*, Tome I, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, 208p.
- DOBRY M., *Les voies incertaines de la transitologie, choix stratégiques, sequences historiques, Bifurcations et processus de Path dependence, Revue française de Science Politique*, Vol., No 4-5 aout-octobre 2000, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques p. 585-614.
- DUCATENZEILER G, *Nouvelles approches à l'étude de la consolidation démocratique*, Revue Internationale de Politique Comparée, Volume 8, N°2, 2001, pp. 191-198.



ETIENNE S. P., *Haïti : Misère de la démocratie*, Paris, Editions l'Harmattan, 1999, 285p.

ETHIER D., *Des relations entre libéralisation économique, transition démocratique et consolidation démocratique*, Revue Internationale de Politique Comparée, Volume VIII, N°2, 2001, pp. 269-283.

FAVRE (P.), *La décision de majorité*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 11

GOYARD FABRE S., *Qu'est-ce que la démocratie, la généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*, Paris, Armand Colin, 1998, 237p

Guilhot N. Schmitter P.C. De la Transition a la Consolidation, Revue Française des Sciences Politiques, Vol., 50, No 4-5, aout-octobre 2000, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 615-631.

GRAWITZ M. et LECA J., *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, 2 vol., 1985, p.30

HURBON L., *Les transitions démocratiques*, Paris, Éditions Syros/La découverte, 1996

HURBON L., *L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue*, Paris, Editions Karthala 2000, 271p

HURBON Laënc, *Pour une sociologie d'Haïti au XXIème - la démocratie introuvable*, Paris, Editions Karthala, 2001, 301p

HERMET Guy., *Aux frontières de la démocratie*, Paris, PUF, 1993, 255p.

HERMET Guy., *le passage a la démocratie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1996, 127p.

HERMET G. ROUQUIE A. et AL *Des elections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1978, 179p.

LAHOUARI A. *Les mutations de la société algérienne – famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Editions la Découverte et Syros, 1999, p. 193

LINZ J.J. et STEPHAN A., *Problems of Democratic Transition and Consolidation : Southern Europe, South*, Revue Internationale de Politique Comparée, Volume VIII, N°2, 2001, pp. 269-283.

MANIGAT M., *Traité de droit constitutionnel haïtien*, Vol. I II. Port-au-Prince, Editions Presses de l'Imprimeur II, 2000, 420p, 786p

Messages et documents de l'épiscopat (1980-1988), *Présence de l'Eglise en Haïti*, Paris, Les Editions S.O.S., 1988, p.36.

MOÏSE C., *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, tome II, Montréal, CIDIHCA 1990, pp. 422-423).

NERESTANT M., *Religion et politique en Haïti*, Paris, Editions Karthala 1994, 281p

PIERRE-CHARLES G., *Radiographie d'une dictature*, Traduction française, Montréal, Nouvelle Optique, 1973, p.37

POURCHET-GAILLARD G.-C., *L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caféière pillée*, Port-au-Prince, Editions Deschamps, 1990, pp. 19-22.

SCHEDLER A., *Comment observer la consolidation ?* Revue Internationale de Politique Comparée, Volume 8, No 2, 2001, p. 230.

TROUILLOT M.-R., *Des journaux de planteurs à l'Académie : La révolution haïtienne comme histoire impensable*, Le journal de l'histoire caraïbéenne, 25 (1et 2) pp.81-85.

WARGNY C., *Plus de droit à l'erreur pour Haïti*, Le Monde diplomatique, juillet 2000, p.8.

WEBER M., *Economie et société, les catégories de la sociologie*, Paris, Editions Pocket, 1995, p411, p285- 30